

Association d'information et d'analyse Sur la responsabilité sociétale des entreprises

# La lettre électronique d'Impact Entreprises

Impact Entreprises – Lectronique n° 302 (4 juin 2019) Rédaction : Martial Cozette, Pascale Naquet, Mathieu Schulz ISSN 2490-8231

Lettre éditée par le CFIE, 19 – rue des Trois Frères – F-75018 Paris Tél. : 01 46 06 07 08 / fax : 01 46 06 05 06 / impact@cfie.net / http://www.cfie.net

Authenticité. Pour une entreprise, intégrer des objectifs sociaux et environnementaux dans sa stratégie peut constituer un avantage concurrentiel. Après tout, tant mieux. Mais cette assertion peut aussi susciter la méfiance. Par exemple, lorsque les effets secondaires résultant du développement économique (destruction de valeur en amont des activités, renforcement des inégalités en aval...) sont manifestes, même lorsqu'ils semblent relever du passé. Ou bien lorsqu'aucun intérêt commercial n'a (encore) été identifié pour telle ou telle dimension sociétale, qui se retrouve, du coup, reléguée au rang de critère secondaire, voire oubliée. Mais, pour une entreprise, la tentation est grande d'intégrer des valeurs sociales et environnementales à sa communication externe. Même si la finalité sociétale qu'elle affiche court le risque d'être en contradiction avec la perception de ses intentions réelles par ses parties prenantes. Et ce d'autant plus que les études montrant l'intérêt des consommateurs pour les entreprises ou les produits présentant de telles caractéristiques se multiplient, comme en témoigne un document récent publié par l'agence de communication américaine Porter Novelli & Cone.

#### **CONTEXTES**

**Charbon.** A la suite d'une campagne très dure, le Premier ministre australien conservateur et climatosceptique Scott Morrison, en poste depuis août 2018, a remporté, contre toute attente, les élections législatives du 18 mai dernier. Après son élection, il a brandi un bloc de charbon devant le Parlement en s'écriant : « *N'ayez pas peur, c'est du charbon.* » Le sort à réserver à ce combustible, dont l'Australie est le quatrième producteur mondial, divise profondément le pays. Mais il se pourrait que cette victoire ouvre, hélas, de meilleures perspectives au charbon, même si Scott Morrison doit ménager une coalition très fragile.

**Taxe carbone.** Après neuf ans de tractations et plusieurs reports, l'Afrique du Sud a enfin introduit dans sa législation l'établissement d'une taxe carbone. Elle s'applique depuis le 1<sup>er</sup> juin. Son prix a été établi à 120 rands (7,29 euros) par tonne équivalent CO<sub>2</sub>. **Le montant est très faible** au regard de l'impératif climatique, mais il reflète l'opposition marquée de l'industrie et des producteurs d'énergie fossile à cette taxation. Parallèlement, le Fonds monétaire international a publié un <u>document</u> qui examine la manière dont les politiques fiscales pourraient participer à la lutte contre le dérèglement climatique et qui souligne qu'une diminution rapide des émissions mondiales de gaz à effet de serre pourrait être bénéfique à l'économie.

**Pêche.** La Thaïlande fait partie des principaux producteurs et exportateurs mondiaux de produits de la mer. Depuis cinq ans, le pays est aussi attentivement surveillé par la communauté internationale en raison des conditions effroyables que ses flottes de pêche réservent à certains marins migrants (parfois vendus comme esclaves à des capitaines de navire) ou thaïlandais (voir IE). Le 22 mai, le pays a adopté une **nouvelle législation** visant à protéger les travailleurs de cette industrie. Cette loi s'appuie sur la convention n°188 de l'OIT (Organisation internationale du travail) sur le travail dans la pêche que le pays a ratifiée le 30 janvier dernier. Il s'agit d'un important pas en avant. Les associations s'interrogent cependant sur son effectivité et sur l'étendue des moyens qui permettront de la mettre en œuvre, car le texte n'évoque pas cette question et aucune échéance n'a été fixée par les autorités pour la publication de ces précisions.

# Sécurité, Bangladesh, textile

#### La Cour suprême du Bangladesh prolonge d'un an l'accord sur la sécurité dans les usines textiles

A la suite de l'effondrement en 2013, au Bangladesh, d'un bâtiment abritant des ateliers de confection (le Rana Plaza) qui a causé la mort de plus de 1 100 personnes, un accord avait été conclu entre des marques de vêtements, des enseignes de vente au détail et des organisations syndicales nationales et internationales pour créer un environnement sain et sûr dans l'industrie textile bangladaise. Cet accord juridiquement contraignant (Accord on Fire Building Safety in Bangladesh - l'Accord) reposait notamment sur la mise en place de programmes d'audit indépendants des usines, d'actions de formation, de mécanismes de plainte, et sur un souci de transparence. Mais au milieu de l'année 2018, le gouvernement bangladais a commencé à engager des procédures visant à limiter considérablement le champ d'action de cet accord et l'indépendance dans laquelle cette action pouvait s'exercer. Finalement, le 19 mai, la Cour suprême a validé un protocole d'accord entre le comité de pilotage de l'Accord et la BGMEA (la principale association bangladaise des professionnels de l'industrie du vêtement) qui prolonge l'autorisation d'opérer de l'Accord pendant une période transitoire de 281 jours ouvrables, période au terme de laquelle les protagonistes devront avoir élaboré une nouvelle institution (Readymade Garments Sustainability Council – RSC). Mais si la décision de la Cour suprême éclaircit l'horizon de l'Accord à court terme, elle ne dissipe pas toutes les craintes de certaines organisations, en particulier en ce qui concerne l'influence de la BGMEA au sein du nouveau bureau de l'Accord, la gouvernance du futur RSC et le degré de transparence de son action.

#### **OUTILS, ANALYSES**

#### Economie circulaire

### Il y a urgence à s'intéresser à l'économie circulaire dans les PED

L'institut Chatham House, basé à Londres, a réalisé une étude intitulée An Inclusive Circular Economy: Priorities for Developing Countries. Dans ce document, l'institut rappelle l'importance cruciale de l'économie circulaire et le rôle que son développement accéléré peut jouer non seulement dans la préservation des ressources naturelles, mais aussi dans la réalisation des objectifs de l'accord de Paris. Si l'économie circulaire commence à être acceptée comme un nouveau modèle susceptible d'alimenter une croissance résiliente, l'attention accordée aux pays en développement a, jusqu'à présent, été insuffisante, malgré les efforts consentis en matière d'innovation et sur un plan politique. Dans ces régions, les conditions structurelles et politiques, ainsi que le rythme rapide de la croissance et du développement industriel, exigeront des solutions différentes de celles adoptées dans les économies matures. Engagée dans de bonnes conditions, l'économie circulaire pourrait alors offrir de nouvelles opportunités de diversification économique, de création de valeur et de développement des compétences.

Mais en l'absence d'une approche stratégique et coordonnée aux niveaux national et international, les entreprises risquent de ne prendre que des mesures symboliques, voire nuisibles pour la santé, l'emploi, l'environnement (incinération inconsidérée des déchets, concurrence déloyale avec la production locale, recyclage « sauvage »...). L'étude souligne qu'il est urgent d'élargir la transition vers une économie circulaire aux économies nouvelles, mais en suscitant un engagement audacieux de la part des compagnies multinationales à l'égard de leurs fournisseurs (y compris vis-à-vis des PME et du secteur informel) et en intégrant les agences internationales, comme l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Programme des Nations unies pour l'environnement

(PNUE). Pour mémoire (<u>voir IE</u>), l'observation du contexte mondial montre peu à peu **l'émergence** d'initiatives en matière de financement de l'économie circulaire dans les pays en développement.

**Ressources.** Le sable est considéré comme une ressource abondante et, de fait, sa consommation est peu commentée dans les rapports des entreprises du secteur de la construction. Pourtant, les conséquences environnementales (et sociales) dues à son extraction sont considérables. C'est ce qui résulte d'une <u>étude</u> réalisée par le Programme des Nations unies pour l'environnement qui fait écho à une enquête réalisée par le WWF en 2018 (<u>IE n° 288</u>).

Alimentation. Sainsbury's, la deuxième chaîne de distribution du Royaume-Uni, a commandé une <u>étude</u> qui explore nos modes d'alimentation en 2025, 2050 et 2169. Le rapport pronostique, par exemple, qu'en 2025, un quart des Britanniques seront végétariens (contre un sur huit aujourd'hui) et que la moitié sera flexitarienne, mangeant de la viande seulement occasionnellement (contre 20 % aujourd'hui). De nouveaux aliments, comme les lichens, les méduses, la viande cultivée, le « lait » d'algue..., devraient à plus ou moins long terme occuper les rayons des supermarchés et devenir des produits banals. Le rapport prévoit un déclin des abattoirs au Royaume-Uni à partir de 2040. Une <u>taxe sur les produits carnés</u> pourrait faire son apparition (les parlements danois, allemand et suédois ont déjà débattu de cette question), etc.

Publicité et valeurs. L'agence de conseil en communication Porter Novelli & Cone a publié une étude croisant les résultats d'un sondage réalisé auprès de près de 1 193 Américains et des tests biométriques (électromyographie, analyse de l'activité cardiaque, etc.) effectués auprès de 21 adultes. L'objectif de l'expérimentation était d'examiner l'influence de la « finalité » exprimée dans les messages publicitaires dans la création de liens émotionnels avec les consommateurs. Les sondés ont ainsi visionné un ensemble de publicités, chacune de ces séries comprenant, pour une même marque, une publicité qui soutient une cause sociale ou une pratique commerciale responsable (*Purpose-driven message*) et une publicité qui souligne simplement les caractéristiques fonctionnelles du produit. Les résultats montrent que 79 % des Américains ressentent un lien personnel plus profond avec des entreprises dont les valeurs sont similaires aux leurs et que 72 % d'entre eux pensent que les entreprises à vocation spécifique se soucient davantage d'eux et de leur famille. Ils montrent également que les liens émotionnels créés à travers des messages à finalité incitent les individus à promouvoir la marque dans une proportion significativement plus importante que lorsqu'ils sont exposés à des publicités basées sur les caractéristiques fonctionnelles du produit.

# Chaîne d'approvisionnement, rémunération, textile

# Les grandes marques de vêtements ne respectent pas leurs promesses sur les salaires décents

Des chercheurs de l'université de Sheffield au Royaume-Uni ont publié, le 30 mai, une <u>enquête</u> réalisée auprès de vingt grandes marques de vêtements. Cette analyse montre qu'en dépit de leurs promesses, ces marques ne parviennent pas à faire en sorte que les travailleurs bénéficient d'un salaire décent. Trois enseignes seulement se sont engagées, dans leur rapport annuel, à relever le défi (H&M, C&A, G-Star RAW). **Mais sur le terrain**, ces engagements n'ont pas réellement conduit à une augmentation significative du niveau de rémunération dans de nombreuses usines, en particulier dans celles qui produisent une mode bon marché. Interrogées par les chercheurs, **les sociétés apportent des réponses variées pour expliquer cette situation.** Certaines, comme Amazon ou Décathlon, indiquent qu'elles se conforment aux lois locales (ce qui est incompatible avec un salaire décent dans de nombreux pays). Pour d'autres, il faut encourager les gouvernements à relever les salaires minimaux (<u>IE n° 155</u>), des

vœux qui n'ont guère eu de résultats probants jusqu'à présent. D'autres enfin attirent l'attention sur la difficulté de « fixer » un salaire de subsistance (*living wage*) accepté par tous. Sans nier la difficulté du calcul qui doit, en principe, tenir compte des spécificités propres à chaque pays et aux régions, de la situation familiale, etc., **ces arguments conduisent à une sorte de** *statu quo* **insatisfaisant** qui dure depuis plusieurs décennies maintenant. On peut cependant ajouter que contrairement à la situation qui prévalait il y a une vingtaine d'années, il existe aujourd'hui de nombreux travaux à travers le monde qui offrent aux groupes internationaux des socles solides permettant de fixer une ligne rouge et qui fournissent une base de discussion et de négociation tangible entre les parties.

**Finance.** Le 22 mai, la Banque d'Angleterre a publié de nouvelles <u>lignes directrices</u> visant à aider les sociétés d'assurance et de réassurance à mesurer et évaluer les risques financiers posés par les menaces climatiques (vagues de chaleur, inondations, incendies de forêt, tempêtes).

#### **ENGAGEMENT**

# Engagement, Etats-Unis, distribution

### Amazon, émergence d'un grand de la contestation sociétale?

La pression syndicale sur le géant du commerce électronique, Amazon, se précise. La société est très critiquée pour la pression qu'elle exerce sur ses salariés à travers le monde, ainsi que pour ses pratiques managériales très contestables. Pour la première fois, le 29 avril dernier, des représentants syndicaux de l'entreprise venus de quinze pays (dont la France) se sont réunis pour harmoniser leurs stratégies face au groupe. Puis, au mois de mai, le syndicat britannique GMB a présenté la situation sociale dans l'entreprise devant plusieurs gestionnaires de fonds et fonds de pension au siège du Trade Unions Congress (le TUC, l'organisation fédératrice des syndicats britanniques). Les investisseurs ont accueilli positivement la présentation et certains d'entre eux, conscients du risque que cette situation fait prendre à la société et à leurs propres investissements, ont exprimé la volonté de s'engager. La contestation touche d'autres thèmes liés à la responsabilité d'entreprise. Ainsi, lors de l'assemblée générale du groupe, qui s'est tenue à Seattle le 22 mai dernier, ce ne sont pas moins de douze projets de résolution qui ont été présentés par des actionnaires sur le gaspillage alimentaire, l'exclusion de la vente des technologies de reconnaissance faciale aux gouvernements, la révision de la politique du groupe en matière de harcèlement sexuel, le changement climatique, l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes, etc. Ces projets de résolution n'ont pas été approuvés par le conseil d'administration et ont, sans surprise, été rejetés par les actionnaires. L'entreprise est cependant en passe de devenir l'un des principaux terrains d'engagement pour les investisseurs, les organisations syndicales internationales et les associations de toute nature.

# Régions sensibles, justice, Soudan, France, banques

# La justice américaine accepte que BNP Paribas soit poursuivie dans le cadre du génocide soudanais

De plus en plus de personnes, d'associations ou de collectivités engagent des actions juridiques sur le thème climatique à l'encontre des entreprises ou des Etats. Mais d'autres sujets sociétaux opposent parfois les entreprises à leurs parties prenantes. C'est le cas des **droits humains**, même si ces derniers rencontrent souvent des difficultés liées à la compétence des juridictions. Le 23 octobre 2018, le gouvernement suédois a surmonté cet obstacle et donné son accord à la justice du pays pour poursuivre le directeur général et le président de la compagnie pétrolière locale, Lundin Oil, pour complicité de crime de guerre au Soudan entre 1997 et 2003 (<u>IE n° 290</u>).

Deux ans auparavant, en avril 2016, plusieurs réfugiés soudanais avaient intenté une action collective contre la banque française BNP Paribas (BNPP). Selon eux, en contournant l'embargo imposé par les Etats-Unis au Soudan (une accusation qui impliquait aussi l'Iran et Cuba et que le groupe avait reconnue en 2014, le soumettant à une pénalité financière de 8,9 milliards de dollars), la banque avait aidé le gouvernement soudanais à financer la campagne d'atrocités dont ils avaient été victimes, eux, leurs familles et des centaines de milliers de Soudanais. En mars 2018, la cour de district de New York Sud avait cependant rejeté cette plainte. Le tribunal avait fondé sa décision sur la doctrine de l'Act of State qui interdit aux tribunaux américains de juger les « actes officiels » d'un Etat souverain. Mais le 22 mai dernier, la deuxième cour d'appel fédérale des Etats-Unis (Manhattan) a infirmé ce jugement en considérant que BNPP n'avait pas réuni les preuves démontrant que le génocide constituait une politique officielle du Soudan. Il était donc établi que celui-ci avait violé ses propres lois et qu'il n'existait donc aucun « acte officiel » autorisant un tribunal américain à déclarer invalide le fait de statuer sur la requête des plaignants.

Justice. Le 27 mai, dix ONG et organisations syndicales ont assigné en justice la société Bolloré SA. Elles demandent au tribunal de Nanterre de contraindre l'entreprise à respecter l'engagement qu'elle avait pris, en 2013, d'intervenir auprès de l'une de ses sous-filiales, Socapalm, afin que cette dernière instaure un plan d'action pour répondre à diverses violations des droits des travailleurs et des riverains relevés autour et dans ses plantations au Cameroun (voir IE). L'avocat du groupe a réagi auprès de l'AFP en précisant que Bolloré ne possédait « que 9,35 % du capital de cette plantation camerounaise » et avait « constamment exercé son influence auprès de Socfin [société détenue à plus de 39 % par Bolloré SA et qui contrôle indirectement Socapalm] ». Le dernier rapport annuel de Bolloré indique toutefois que le pourcentage d'intérêt détenu par Bolloré SA dans Socapalm se monte à 21,48 %.

### Accès aux biens, Suisse, pharmacie

### Roche et Novartis dénoncés pour leur politique de prix dans les PED

Selon la déclaration d'Helsinki adoptée par l'Association médicale mondiale (AMM), les groupes de personnes vulnérables « devraient bénéficier des connaissances, des pratiques ou interventions qui [...] résultent [de la recherche médicale les impliquant] ». Or, depuis plusieurs années, de nombreuses organisations dénoncent le fait que les populations pauvres ne puissent pas accéder à certains médicaments. Si plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation, comme l'existence de réseaux de distribution défaillants ou corrompus, le prix de vente des médicaments constitue un obstacle indéniable. La fondation Access to Medicine publie tous les deux ans un classement des plus grands laboratoires pharmaceutiques mondiaux en fonction des efforts qu'ils déploient (pas uniquement sur les prix) en faveur de l'accessibilité des médicaments pour les populations vulnérables.

En dépit des progrès observés, les ONG sont loin d'être satisfaites par les résultats constatés sur le terrain. La Suisse abrite deux des plus grands laboratoires mondiaux : Novartis et Roche. Le 20 mai, l'association suisse Public Eye a annoncé la publication d'une étude dans laquelle elle dénonce la politique de prix de ces deux entreprises. Sur la base d'une enquête effectuée sur vingt-deux médicaments testés dans cinq pays (Afrique du Sud, Colombie, Mexique, Thaïlande, Ukraine), l'ONG montre que si des progrès ont été réalisés sur le plan de la disponibilité de ces médicaments dans ces pays, le prix auquel ils sont vendus les rendent inaccessibles pour la plupart des malades. A titre d'exemple, au Mexique et en Ukraine, un an de traitement avec le Perjeta de Roche (contre le cancer du sein) coûte 55 000 dollars et n'est pas couvert par l'assurance-maladie de base. Cela représente plus de trente fois le revenu minimal annuel dans ces deux pays.

#### **ENTREPRISES**

# Environnement, luxe

## Stella McCartney et Google s'associent pour réduire l'empreinte environnementale de la mode

L'industrie de la mode est confrontée à des problématiques sociales et environnementales dont le nombre et la complexité vont croissant en dépit des progrès réalisés dans la connaissance de la chaîne de valeur des produits (amont et aval). Le sous-secteur du luxe est évidemment très concerné par ces questions du fait du grand impact qu'elles peuvent avoir sur la réputation des marques. La collecte et le traitement d'un nombre considérable de données tout au long de la chaîne de valeur figurent parmi les défis que les entreprises de ce sous-secteur doivent relever. Les données existantes sont, en outre, souvent obsolètes, basées sur les meilleures pratiques ou ne font l'objet d'aucune différenciation géographique. C'est dans ce contexte que les sociétés Stella McCartney (qui appartenait jusqu'à récemment au groupe Kering) et Google Cloud ont conclu il y a peu un accord autour d'un projet pilote. Le projet, qui se concentrera dans un premier temps sur deux matières abondamment utilisées dans la mode (le coton et la viscose), consiste à collecter des données à partir de nombreuses sources, à les analyser à l'aide d'algorithmes d'apprentissage automatique de Google et, à terme, à ouvrir largement le dispositif à d'autres marques et maillons de la chaîne d'approvisionnement. Les partenaires ont prévu de tirer les premiers enseignements de l'expérience au début de l'an prochain.

Finance à impact, Afrique. Innpact, une société luxembourgeoise de conseil en investissement à impact, et la société de services financiers mauricienne Axis ont annoncé le lancement d'une société conjointe, baptisée MIFGA (Mauritius Impact Finance Gateway to Africa). Cette structure basée à Maurice a pour vocation d'aider à la création et à la gestion de véhicules destinés à la finance à impact centrés sur l'Afrique pour le compte de gestionnaires de fonds.

# **Abonnements**

Prix de l'abonnement d'un an à *Impact Entreprises*, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE	
	Adressez vos commandes
NOM/PRENOM	d'abonnement à :
	CFIE, 19 rue des Trois
FONCTION	Frères – 75018 Paris
ADRESSE	
CODE POSTAL/VILLE	
PAYS	